

Voici, par province, le taux des agents de police par millier d'habitants dans les centres urbains dont la population totale dépassait 4,000:

<i>Province</i>	<i>Nombre d'agents pour 1,000 habitants</i>	<i>Province</i>	<i>Nombre d'agents pour 1,000 habitants</i>
Terre-Neuve.....	2.2	Manitoba.....	1.5
Île-du-Prince-Édouard.....	1.1	Saskatchewan.....	1.5
Nouvelle-Écosse.....	1.2	Alberta.....	1.7
Nouveau-Brunswick.....	1.6	Colombie-Britannique.....	1.5
Québec.....	1.7		
Ontario.....	1.6	CANADA.....	1.6

La statistique de 1954 et 1955 de la police des centres urbains de 10,000 âmes et plus de chaque province est indiquée au tableau 33 avec les totaux des centres de 4,000 à 10,000 âmes. Les chiffres donnés sous la rubrique "Infractions connues de la police" comprennent les infractions et les tentatives connues de la police, qui lui ont été signalées par toute personne (y compris un agent de police). Les dénonciations portant sur les infractions ou les tentatives qui, après enquête, se sont avérées sans fondements, ne sont pas comprises. C'est sur les infractions connues de la police que reposent les calculs qui permettent d'établir l'importance et les tendances de la criminalité.

